FCI 19455/AMP/2024/CIPM-BANDJOUN/CRRMP-OUEST/DAT/23/04/24

REGION DE L'OUEST
****
DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI
****
COMMUNE DE PETE-BANDJOUN
******
SECRETARIAT GENERAL
****
Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -Travail-Patrie
****

DECISION MUNICIPALE N° 004/D/CPB/SG-SIGAMP/2024
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

VU La Constitution
Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
VU La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées
VU Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics
VU Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes Syndicats de Communes et établissements communaux, ses modifications subséquentes ; modifié par le décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990
Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de PETE-BANDJOUN
Vu le décret N°2024/014 du 18 Janvier 2024 Portant nomination du Préfet du Département de KOUNG-KHI
Vu l'arrêté N°000387/A/MINDDEVEL du 1er Juin 2020 constant l'élection du Maire et du 1er Adjoint au Maire à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 dans la Commune de Pète-Bandjoun, Département du Koung –Khi, Région de l'Ouest.
VU L'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics
VU L'Arrêté Ministériel N°00020/AM/CAB/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes et communautés.
Vu la Décision Municipale N°001/DM/CPB/SG/SIGAMP/2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Pète-Bandjoun.
VU La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Pète-Bandjoun
Vu la Lettre N°058/L/ARMP/CRRMPO/CCR/CSPE/CBN/mga/24 du 25 Mars 2024
Considérant les nécessités de services

DECIDE

Article 1er: Le Marché relatif au Dossier d' Appel d'Offre en procédure d'urgence **N° 002/AONO/CPB/CIPM/2024 du 20 Février 2024** est attribué ainsi qu'il suit :

N°	INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT EN FCFA TTC	DELAI
01	CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE AU CAMP COMMUNAL DE BANDJOUN DANS LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN	**BOREX CAMEROUN SARL** BP: 1311 Bafoussam TEL: 695 41 49 67	**58 200 000** (Cinquante-huit millions deux cent mille) **Francs CFA**	**Quatre (04) mois**

Article 2 : Le représentant de l'entreprise adjudicataire est invité à se présenter à la Commune de Pète-Bandjoun, dès publication de la présente décision et dans un délai de sept (07) Jours pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler la présente attribution.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à PETE BANDJOUN, le 16 AVR 2024
LE MAIRE

Copies :
- *Préfet du KOUNG-KHI*
- *ARMP- Ouest*
- *MINMAP-KK*